

**« Formation en santé, sécurité et conditions de travail des membres du CSE »
Programme des 3 jours en cas de renouvellement des mandats**

Contexte	Les membres réélus du CSE doivent au titre du renouvellement de leur mandat bénéficier d'une formation obligatoire en santé, sécurité et amélioration des conditions de travail d'au minimum 3 jours afin de mettre à jour leurs connaissances sur la partie règlementaires, de faire le point sur leur fonctionnement, la mise en œuvre de leurs attributions et moyens d'action et sur l'utilisation des outils et de méthodologie adaptés à l'analyse des risques et des AT.
Objectifs de la formation	La formation des membres de la délégation du personnel du comité social et économique, dans le cadre d'un renouvellement du mandat a pour objet : <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les principales évolutions réglementaires en santé sécurité; • Faire le bilan de son précédent mandat, en analysant ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné dans le cadre de la promotion de la santé, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail; • Revoir les méthodes et procédés à mettre en œuvre pour analyser les accidents du travail, les maladies professionnelles et améliorer les conditions de travail ; • De développer leur aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels et leur capacité d'analyse des conditions de travail; • Revoir les méthodes et procédés à mettre en œuvre pour promouvoir la santé, la sécurité et améliorer les conditions de travail.
Contenu du programme	Journée 1
	Santé-sécurité au travail : où en est-on ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les évolutions récentes relative à la santé-Sécurité pour mieux appréhender ses missions aujourd'hui • Analyser les éléments de mesure et les moyens de connaissance nécessaires pour vérifier l'efficacité des actions mises en œuvre • Cerner les enjeux de la prévention de la sécurité au travail et les conséquences financières pour l'entreprise • Se fixer de nouveaux objectifs en santé-sécurité et amélioration des conditions de travail • Se familiariser avec la démarche d'amélioration continue
	Journée 2
	Établir un diagnostic/état des lieux du mandat écoulé sur le fonctionnement de son CSE
	<ul style="list-style-type: none"> • Faire le bilan des 4 années écoulées • Établir un diagnostic partagé sur le fonctionnement, les moyens d'action, les outils... • Rédiger son plan d'action pour le mandat à venir et ses axes d'amélioration • Fixer des objectifs mesurables, atteignables et réalistes pour la durée du nouveau mandat
	Journée 3
	Établir un diagnostic /état des lieux de la démarche de prévention des risques professionnels mise en place
	<ul style="list-style-type: none"> • Revoir la méthodologie d'analyse des risques professionnels et des AT • Faire un point sur les visites d'inspection et l'analyse des accidents du travail • Vérifier que le DUERP est bien actualisé et que les actions du plan ont bien été mise en œuvre • Faire le suivi des actions et mesurer leur efficacité
Modalités pédagogiques	<p>Apports théoriques : se référant au cadre législatif, à des éléments techniques et méthodologiques, à des notions et concepts.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation d'études de cas, de documents ▪ Échanges et analyse des pratiques entre participants ▪ Résolutions de situations problèmes / Mise en situation ▪ Bilans, rapports produits par le CSE ▪ Plan d'action
Durée Dates	3 jours (21 heures) de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Public	membres élus du CSE dont le mandat a été renouvelé
Prérequis	Avoir suivi la formation initiale en SSCT et être réélu
Lieu	Formation INTRA
Tarif	A partir de 750,00 €/jour